

IMPORTANT

- Vous devez remplir le formulaire [Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale](#).
- Vous devez ensuite faire parvenir le formulaire mentionné au point précédent à la Commission de la construction du Québec (CCQ) avec votre demande de certificat de compétence apprenti.

Veillez fournir les renseignements suivants, afin que nous puissions étudier votre dossier. Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° de client à la CCQ	Métier visé par la demande (sauf grutier)*
Nom*	Prénom*

2. DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE COMPÉTENCE

Pour connaître tous les détails concernant une demande de certificat de compétence apprenti, veuillez consulter le www.ccq.org/apprentissage

Pour la demande de certificat de compétence, voici ce que vous devez présenter :

1. Formulaire Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale dûment rempli;
2. Lettre de garantie d'emploi de 150 heures sur 3 mois consécutifs d'un employeur enregistré à la CCQ ;
3. Photocopie d'un document officiel reconnu et valide pour confirmer votre identité (ex. : permis de conduire du Québec, carte d'assurance maladie du Québec, certificat de naissance ou passeport) ;
4. Attestation de réussite du cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
5. Preuve de réussite des préalables scolaires ou fonctionnels du métier ;
6. Documents relatifs à l'expérience de travail prouvant au moins 35 % des heures requises pour l'apprentissage du métier.

Les crédits de formations ne sont pas considérés pour le calcul de l'expérience de travail. Toutefois, les heures de travail déclarées à la CCQ au rapport mensuel sont prises en compte dans l'analyse pour déterminer votre expérience dans le métier¹ visé par la demande. Pour les heures qui ont été exécutées à l'extérieur du champ d'application de la loi R-20², vous devez fournir des photocopies des preuves suivantes :

Preuves à titre de salarié	Preuves à titre d'employeur
<p>1. Une ou plusieurs fiches d'expérience de travail prouvant au moins 35 % des heures d'apprentissage du métier (voir la Fiche d'expérience de travail – Salarié à la suite du présent formulaire), signées par le responsable de l'entreprise pour laquelle vous avez effectué des tâches liées à votre métier.</p> <p>2. Des preuves de rémunération pour valider chacune des fiches d'expérience de travail (relevés de paie, feuillets d'impôt T4 ou relevés 1).</p> <p>Vous devez fournir des photocopies. Si vous fournissez des documents originaux, ceux-ci ne vous seront pas retournés.</p>	<p>1. Pour chacune des années demandées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'avis de cotisation détaillé émis par l'Agence du revenu du Canada, ou – Pour le propriétaire d'une entreprise individuelle : la déclaration de revenus provinciale incluant les revenus d'entreprise et l'avis de cotisation provinciale, – Pour l'actionnaire, l'administrateur d'une entreprise ou l'associé au sein d'une entreprise : la déclaration de revenus de l'entreprise provinciale (C017) et l'avis de cotisation provinciale ; <p>2. Fiche d'expérience de travail, indiquer les informations pour chaque contrat (voir la Fiche d'expérience de travail – Employeur à la suite du présent formulaire).</p> <p>3. Preuve qui démontre l'exécution des travaux, pour chaque contrat soumis (ex.: facture, contrat, lettre de donneur d'ouvrage, etc.).</p> <p>Vous devez fournir des photocopies. Si vous fournissez des documents originaux, ceux-ci ne vous seront pas retournés.</p>

¹ Les tâches détaillées de chaque métier sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction* (chap. R-20, r. 8).

² Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la loi R-20 (aussi bien au Québec qu'à l'extérieur du Québec).

La CCQ se réserve le droit de demander tout document supplémentaire jugé pertinent.

2. DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE COMPÉTENCE (SUITE)

Aux fins d'analyse de votre demande, vous devez démontrer de l'expérience de travail équivalant minimalement à 35 % de l'apprentissage du métier visé, soit :

Métiers	Heures minimales requises (35 % de l'apprentissage)
Opérateur de pelles mécaniques, opérateur d'équipement lourd, ferrailleur	700 heures
Cimentier-applicateur, couvreur	1 400 heures
Briqueteur-maçon, calorifugeur, carreleur, charpentier-menuisier, chaudronnier, ferblantier, mécanicien de chantier, mécanicien de machines lourdes, monteur-assembleur, monteur-mécanicien (vitrier), peintre, plâtrier, poseur de revêtements souples, poseur de systèmes intérieurs	2 100 heures
Électricien, frigoriste, mécanicien en protection-incendie, tuyauteur	2 800 heures
Mécanicien d'ascenseur	3 500 heures

3. AUTORISATION DU CANDIDAT

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. J'autorise la CCQ à vérifier auprès des entreprises et des organismes concernés, incluant notamment Revenu Québec, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les commissions scolaires, l'authenticité des documents que j'ai soumis ou la validation de mes sanctions scolaires aux fins de délivrance d'un certificat de compétence, d'admission à l'examen de qualification provinciale, de reconnaissance d'heures à l'apprentissage, d'admission à une activité de perfectionnement ou de soutien en vertu du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

À cette fin, j'autorise la CCQ à obtenir tous les renseignements et documents nécessaires des entreprises et des organismes concernés, et je consens expressément à ce que Revenu Québec transmette à la CCQ une copie du relevé 1 *Revenus d'emplois et revenus divers* des déclarations de revenus concernées.

La présente autorisation ou une copie de celle-ci seront valides tant que durera l'étude de ma demande ou tant que je serai détenteur d'une exemption ou d'un certificat de compétence valide délivré ou renouvelé par la CCQ.

Signature du candidat (obligatoire)

En foi de quoi, j'ai signé le (AAAA-MM-JJ)

4. CONSENTEMENT DU CANDIDAT

Je comprends que la reconnaissance des heures obtenue à la suite de la présente demande de certificat de compétence apprenti est irréversible et peut avoir un impact sur mon classement dans l'apprentissage ainsi que sur mon taux de salaire.

Signature du candidat (obligatoire)

En foi de quoi, j'ai signé le (AAAA-MM-JJ)

5. PAIEMENT DES FRAIS DE 100 \$

Payé par <input type="checkbox"/> Employeur <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Argent au compte	Mode de paiement <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat -poste <input type="checkbox"/> Carte de crédit	
N° de carte crédit	<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> Master-Card	Date d'expiration
Nom du détenteur de la carte de crédit	Signature du détenteur de la carte de crédit	

Veillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives, s'il y a lieu, à l'adresse ci-dessous.

Commission de la construction du Québec
Case postale 2010, succursale Chabanel
Montréal (Québec) H2N 0C3

FICHE D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL SALARIÉ

Remplissez autant de fiches que nécessaire pour démontrer l'ensemble des heures d'expérience de travail que vous souhaitez faire reconnaître. Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste les mêmes éléments que cette fiche.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale	Métier pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures
Nom	Prénom

2. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Nom de l'entreprise		N° d'employeur à la CCQ (si disponible)	
N° de téléphone principal		Nom et fonction de la personne responsable de l'entreprise	
N°	Rue	N° du bureau ou du local	
Case postale	Ville	Province	Code postal

3. SOMMAIRE DES HEURES TRAVAILLÉES PAR ANNÉE				
Année	Année	Année	Année	Année
Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année

4. DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	
Types de chantiers ¹	
<input type="checkbox"/> Résidentiel	Précisez le type de bâtiment et la nature des travaux : _____
<input type="checkbox"/> Institutionnel et commercial	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Industriel	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Génie civil et voirie	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Autre	Précisez : _____
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Au besoin, spécifiez la machinerie lourde utilisée pour accomplir ces tâches (marque et modèle).	

5. SIGNATURE ET ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document. Je comprends que la reconnaissance des heures obtenues à la suite de la présente demande de certificat de compétence apprenti est irréversible et peut avoir un impact sur le classement dans l'apprentissage du demandeur ainsi que sur son taux de salaire.

Signature de la personne responsable de l'entreprise

Date (AAAA-MM-JJ)

6. SIGNATURE DU DEMANDEUR

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document.

Signature du demandeur

Date (AAAA-MM-JJ)

¹ Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la loi R-20 (aussi bien au Québec qu'à l'extérieur). Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (ex. : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, construction industrielle dans une province autre que le Québec).

² Les tâches détaillées de chaque métier sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction* (chap. R-20, r. 8).

Pièces justificatives : Pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures d'expérience, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez. Les preuves les plus communes sont les relevés de paie, les feuillets d'impôt T4 et les relevés 1.

